



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Conseil communautaire du jeudi 19 novembre 2015

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BELLEMIN. BOIS. CHEVALIER. COURTOIS. COUTAZ. DURET. FAVREAU. GIRARD. GROS. GUICHERD. GUILLERMARD. PERMEZEL. PERRIER. RUBOD. WEIBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS BEZAT (Pouvoir COUTAZ). GRIMONET (Pouvoir DURET). LEFRANCQ (Pouvoir BOIS). MARTIN. SCHWARTZ. TAVEL (Pouvoir GROS). TOUIHRAT (Pouvoir GUICHERD). VEUILLET.

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 19h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette

1. Intervention « Savoie déchets » / Valorisation mâchefers

M. Bruno Labeye (Savoie Déchets) rappelle à l'assemblée l'activité du Syndicat auquel adhère la CCLA pour le traitement des déchets ménagers et présente les possibilités d'utilisation des mâchefers d'incinération des ordures ménagères notamment en techniques routières.

Le document de présentation sera transmis à l'ensemble des conseillers communautaires.

2. Création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) « Pays du lac d'Aiguebelette » intégrant la gestion de la Maison du lac

Lors de la séance du 22 octobre dernier, le conseil communautaire a été informé de l'état d'avancement du projet de regroupement des offices de tourisme de l'Avant-Pays Savoyard qui doit se traduire, dans un premier temps par la création d'un office de tourisme intercommunautaire associatif regroupant l'OT du lac d'Aiguebelette, l'OT Val Guiers et les pôles patrimoniaux associés « Repaire Mandrin » et « Maison du lac » (OT du pays du lac d'Aiguebelette).

Dans un second temps, dans le cadre du regroupement des EPCI, l'Office de tourisme de Yenne (EPIC – Maison de la dent du chat) intégrera le nouvel OTI.

Pour la CCLA cette démarche OTI nécessite :

- D'approuver le projet de statuts du nouvel OT intercommunautaire
- D'approuver la création d'une entente intercommunautaire CCLA – CCVG permettant de mettre en place une instance de dialogue et de concertation sur la définition des politiques touristiques dans le cadre des missions de ce nouvel OT Intercommunautaire
- De désigner les 4 élus de la CCLA qui siégeront au sein du CA du nouvel OTI et de nommer en leur sein le Président du comité local du territoire de la CCLA
- De désigner les 3 élus de la CCLA au sein de l'entente intercommunautaire
- De transférer l'activité de la Maison du lac au nouvel OTI
- De dissoudre la régie à autonomie financière Maison du lac
- D'attribuer au nouvel OTI une subvention pour sa mise en route de 2500 € (entre novembre 2015 et le 31 déc 2015) ainsi qu'une subvention (avance sur celle qui sera ensuite fixée dans le cadre de la convention d'objectifs) pour assurer à minima le fonctionnement de l'OTI sur janvier, février 2016 (Charges et notamment salaire du personnel OT et Maison du lac qui aura été transféré) estimée à 30 000 € (dont 10 000 € de reversement de la taxe de séjour perçue par la CCLA).

Parallèlement :

- Ces mêmes démarches ont été validées par la CC Val Guiers réunie en séance le 16 novembre.
- Les offices de Tourisme du lac d'Aiguebelette et celui de Val Guiers doivent respectivement réunir leur Bureau et conseil d'administration pour approuver le transfert d'activité et décider du sort de l'association. Leur dissolution devant être effective après une AG extraordinaire programmée en décembre.
- L'ensemble des adhérents des OT Val Guiers et Lac d'Aiguebelette, les représentants de la CCLA et les représentants des structures associées (Chartreuse, Vallons du Guiers et Yenne) sont invités à l'AG constitutive du nouvel Office de Tourisme Intercommunautaire qui se tiendra le 25 novembre prochain. Lors de cette AG, seront mis en place le nouveau CA, le Bureau qui désignera son président.

Concernant la CCLA et les décisions à prendre ce soir, l'ensemble des pièces et documents préparatoires ont été transmis aux conseillers communautaires.

Mme Annick Chevalier fait lecture en séance des projets suivants :

- Statuts du nouvel OTI
- Convention / Création d'une entente intercommunautaire
- Convention tripartite de transfert d'activité / Maison du lac et OT lac d'Aiguebelette

A l'issue, M. Denis Guillermard expose la position exprimée par Mme Martine Schwartz qui ne peut assister à la présente séance mais qui, par mail envoyé à l'ensemble des conseillers, considère que les délais impartis pour analyser les documents (transmis le mardi 17 novembre) sont trop courts et que les éléments financiers sont très insuffisants. Dans ces conditions, Mme Schwartz indique qu'elle n'est pas en capacité de se positionner et qu'elle sollicite le report de la décision.

M. Denis Guillermard souligne que tout le travail concernant le regroupement des OT est engagé depuis plus d'un an au sein de différentes instances et qu'il convient aussi de faire confiance aux travaux des commissions. A ce stade et compte-tenu du planning de réunions devant conduire à cette fusion, il considère que le report n'est pas envisageable.

M. Gilles Gros fait remarquer qu'un certain nombre des réflexions émises par Mme Schwartz lui apparaissent cependant pertinentes et notamment celles relatives au manque de données financières et budgétaires.

Il interroge le Président sur la subvention de 2 500 € qui doit être votée pour la période allant de fin novembre 2015 au 1^{er} janvier 2016.

Denis Guillermard indique que cette subvention est notamment liée aux frais inhérents à la création de l'association.

Concernant le coût de fonctionnement du nouvel OT intégrant la gestion de la Maison du lac, il rappelle que celui de l'OT du Lac d'Aiguebelette s'établit, hors reversement de la taxe de séjour perçu par la CCLA, entre 110 000 et 120 000 € par an dont 50 000 € de subvention d'équilibre pour la Maison du lac.

Pascal Zucchero rappelle qu'il était prévu que ce montant de 50 000 € diminue au fil du temps et que le fonctionnement de la Maison du lac tende vers le petit équilibre budgétaire.

Par ailleurs, il s'interroge sur la capacité future de la collectivité à conserver une forme de maîtrise du fonctionnement de l'office de tourisme au sein duquel les socio-professionnels seront très largement majoritaires et il s'inquiète du transfert des activités de la Maison du lac au nouvel OTI.

Il rappelle que la Maison du lac n'est pas qu'un outil de promotion touristique et que la collectivité doit bien veiller à en conserver la maîtrise notamment en termes d'utilisation.

M. Ludovic Ayot, Directeur de la CCLA, souligne que la relation entre l'Office de Tourisme, la CCLA et la CC Val Guiers sera encadrée par une convention d'objectifs tripartite restant à établir qui :

- fixera les conditions d'exercice des compétences confiées à l'office de tourisme
- établira les conditions de mise à disposition du bâtiment et des équipements

M. André Bois s'interroge sur les points suivants :

- La réaction des socioprofessionnels vis-à-vis de la dissolution des structures en place
- L'évolution des recettes des cotisations des adhérents qui aujourd'hui représentent un montant - presque marginal vis-à-vis des coûts de fonctionnement de l'office de tourisme et qui, de son point de vue, devraient être revalorisées.
- Le rôle de l'APST

M. René Bellemin souligne l'importance, pour le bon fonctionnement de cette nouvelle structure, de recruter un Directeur de qualité qui permettra d'optimiser le fonctionnement de l'OT et de porter l'ambition du territoire en matière de développement touristique.

A l'issue de ces échanges, le Président invite les conseillers à :

1. Approuver les statuts du nouvel OTI et la création d'une entente intercommunautaire

2. désigner les 4 représentants CCLA au sein du nouvel OTI dont un élu en tant que Président du Comité local du territoire de la CCLA.

Candidats : Annick Chevalier (+ Présidence du comité local), René Bellemin, Gilbert Courtois, Le Président Denis Guillermand est membre d'office.

3. désigner les 3 représentants de la CCLA au sein de l'entente intercommunautaire

Candidats : Annick Chevalier, Gilbert Courtois, René Bellemin

▪ Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

En conséquence, le conseil, à l'unanimité :

- **Approuve les statuts du nouvel OTI et la création d'une entente inter-communautaire CCLA et CCVG**
- **Désigne Denis Guillermand, Annick Chevalier, René Bellemin et Gilbert Courtois représentants de la CCLA au sein du conseil d'administration de l'OTI, Mme Annick Chevalier assurant le rôle de Présidente du comité local pour le territoire du lac d'Aiguebelette**
- **Désigne Annick Chevalier, René Bellemin et Gilbert Courtois représentants de la CCLA au sein de l'entente intercommunautaire**

4. Approuver la convention tripartite de transfert d'activité

▪ Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

5. Approuver la dissolution de la régie Maison du lac

▪ Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

6. Approuver l'attribution d'une subvention pour la mise en route nouvel OTI entre fin novembre et le 1^{er} janvier 2016 de 2500 €

Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

7. Approuver l'attribution d'une avance sur subvention de 30 000 € pour le fonctionnement du nouvel OTI sur janvier et février 2016

▪ Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

Concernant l'APST, il est précisé que la structure peut à tout moment intégrer le nouvel OTI par établissement d'une convention de transfert d'activité à établir entre l'APST et l'OTI. Il conviendra que le SMAPS valide préalablement ce principe.

3. Zone artisanale de Gerbaix – Commercialisation des terrains /Prix de vente

Pour rappel :

- La surface totale de la zone est juste inférieure à 10 000 m² avec possibilité de créer un maximum de 8 lots.
- En retirant les surfaces de voirie et surface technique, la surface commercialisable est d'environ 9 600 m²
- Les travaux d'aménagement devraient débuter courant décembre pour une finalisation pour le début du printemps 2016 (facteur limitant = travaux ERDF / Installation nouveau poste).
- La vente des lots implique le rachat préalable de la totalité des terrains à l'EPFL (montant = 92 104 €)

Suite aux dernières réunions de la commission Economie / Aménagement / Urbanisme et du Bureau de la CCLA, il est proposé de lancer la commercialisation des terrains via différents outils : Mise en vente au sein d'agences immobilière et relais via l'Agence économique.

Cette commercialisation nécessite de fixer un prix de vente.

Compte-tenu du prix de revient de l'acquisition des terrains et des travaux d'aménagement (voiries, réseaux secs, défense incendie, AEP, renforcement ERDF et desserte eaux usées...) le montant global d'opération est estimé à environ 320 000 € HT.

Dans ces conditions, il est proposé de fixer un prix de vente par tranches :

- **Surface < ou = 1000 m² : 37 € HT**

- **1000 < S < ou = 2000 m² : 35 € HT**
- **S > 2000 m²: 32 € HT**

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur ces propositions.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

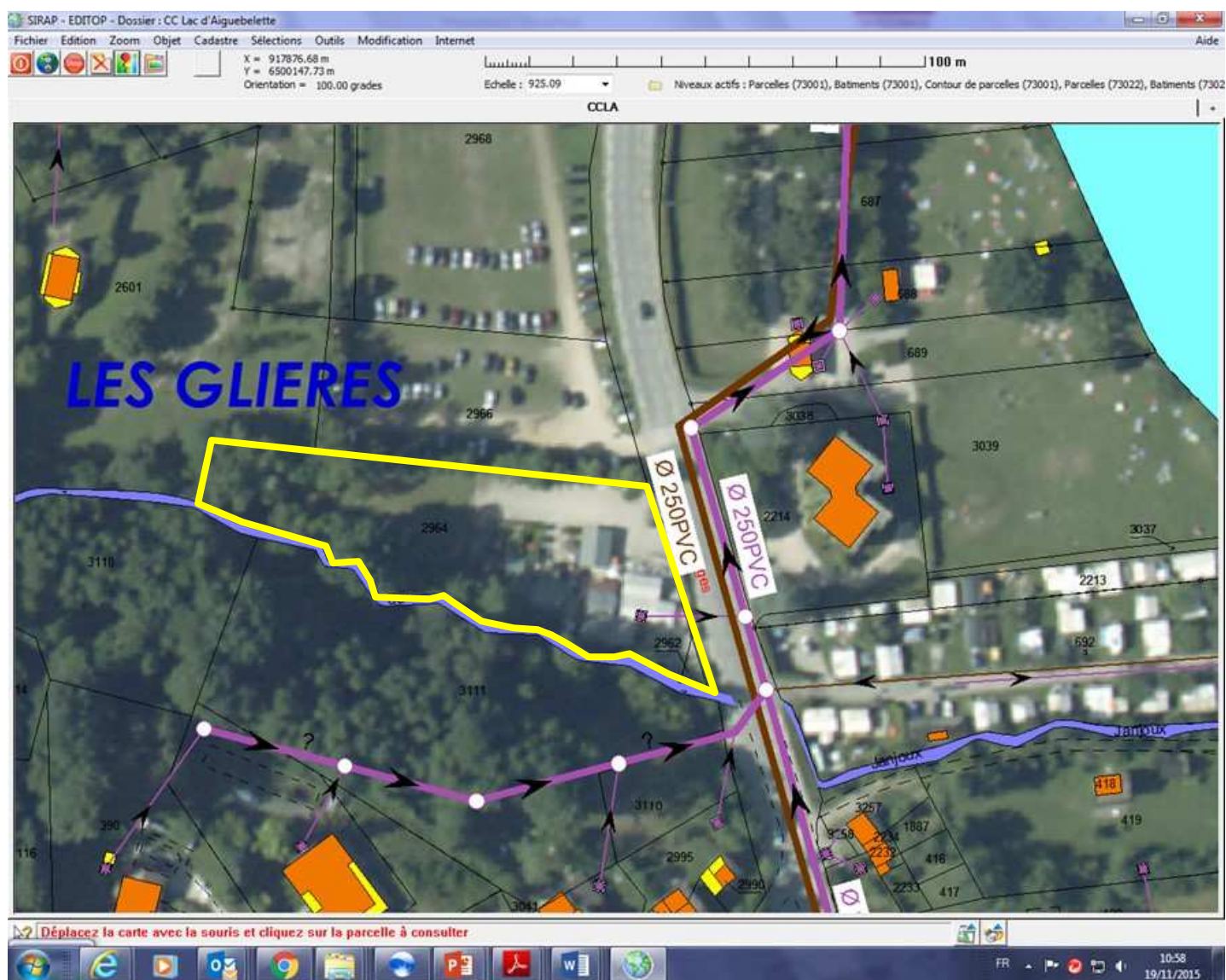
Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

4. Parcelle C 2964, Novalaise, dite parcelle « Bruschetta » - Proposition d'achat

Le Président de la CCLA a été contacté par le cabinet notarial « Philippe Rouhette » dans le cadre du projet de vente de la parcelle C 2924, portant l'ancienne pizzéria « L'escale des Glières » située dans la ZAD du lac d'Aiguebelette (Surface = 3 284 m²)



Ancienne propriété de M. Bruschetta, cette parcelle par son positionnement présente un enjeu vis-à-vis de la politique de valorisation touristique et d'aménagement des abords du lac.

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées et notamment le rachat par la CCLA du terrain et sa mise à disposition pour une activité de petite restauration.

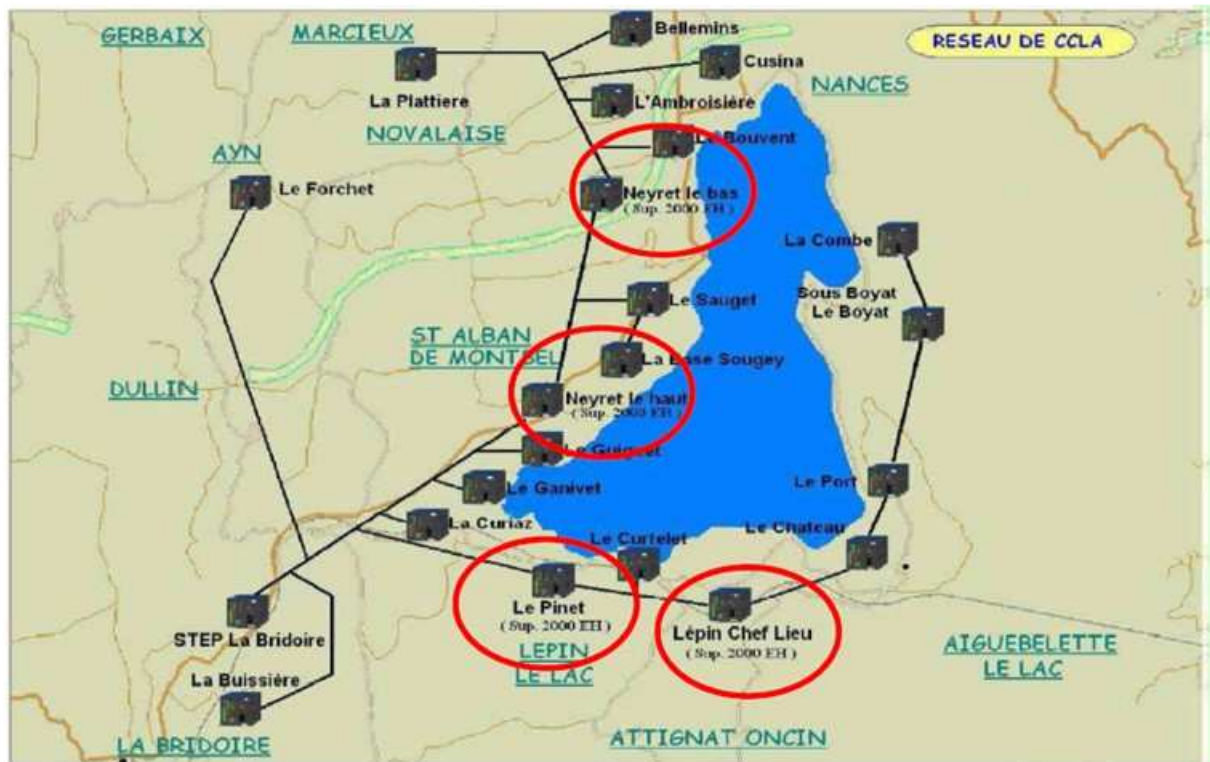
Par ailleurs sa contiguïté avec le parking de Pré-Argent pourrait aussi permettre une augmentation du nombre de places de stationnement.

Dans ces conditions, suite aux dernières réunions de la commission Economie / Aménagement / Urbanisme et du Bureau de la CCLA, il est proposé de faire une première offre d'achat à hauteur de 82 000 € (25 € / m²) pour recueillir l'avis des propriétaires.

A cet effet, le Président contactera l'office de Maître Rouette afin de recueillir un premier avis des propriétaires sur cette proposition.

5. Auto-surveillance du réseau d'assainissement – Equipement de 4 postes de refoulement – Attribution du marché

16 postes de refoulement sur un total de 22 sont situés autour du lac afin d'assurer le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration de la CCLA.



Certains de ces postes sont situés au bord du lac et sont susceptibles de déborder lors d'épisodes pluvieux importants (entrée d'eaux parasites).

Déjà équipés de systèmes d'alarme et de quantification des temps de déversement reliés à une supervision, ils sont cependant soumis à l'arrêté du 22 juin 2007 qui impose que les déversoirs d'orage et dérivations éventuelles situés sur un tronçon destiné à collecter par temps sec une charge brute de pollution organique comprise entre 120 et 600 kg DBO5 par jour (soit entre 2 000 EH et 10 000 EH) doivent faire l'objet d'une surveillance permettant d'estimer les périodes de déversement et **les débits déversés**.

Quatre postes de refoulement du réseau d'assainissement de la CCLA sont concernés par ces dispositions et doivent être équipés de dispositifs de mesures des débits déversés.

La mise en œuvre de ces travaux conditionne aussi l'attribution de la prime pour épuration de l'Agence de l'Eau (50 000 € / an).

L'étude et la maîtrise d'œuvre de ce projet ont été confiées au cabinet « Profils Etudes Développement » qui a lancé une procédure de consultation directe auprès de 4 entreprises spécialisées :

- Lyonnaise des Eaux
- OTV
- Saur
- COMA

Lyonnaise des Eaux n'a pas répondu. La Saur a sollicité un délai supplémentaire pour la remise de son offre de plus de deux semaines qui lui a été refusé.

Véolia et COMA ont répondu à la consultation et transmis une offre technique et financière dont le montant est inférieur aux estimations niveau AVP.

L'ensemble du rapport d'analyse des offres a été transmis aux conseillers communautaires.

Suivant des critères définis dans le règlement de la consultation, le tableau final s'établit comme suit :

	Entreprises	Montant indiqué dans l'AE en € HT	Montant après vérification en € HT	Ecart / estimation	Note sur 40
1	OTV CAD EAU	39 920,23 €	39 920,23 €	-15,97%	36,88
2	COMA	37 034,30 €	37 034,30 €	-22,05%	40,00

Conformément à ce rapport d'analyse, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'attribution du marché d'équipement de 4 postes de refoulement de dispositifs d'auto-surveillance, à l'entreprise COMA pour un montant de 37 034,30 € HT.
 - De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% du montant total d'opération.
- Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

6. Décision modificative budget assainissement

Afin de régler les intérêts moratoires dus à l'Agence de l'eau sur le reversement de la redevance pour modernisation des réseaux, le Conseil communautaire doit se prononcer sur la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

- **Dépenses** – compte 6712 – pénalités : + 3010€
- **Recettes** – compte 741 – prime d'épuration : + 3010€

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

7. Contrats électricité > 36 kVa (Gymnase et Maison du lac) – Attribution du marché

Les contrats d'électricité pour des abonnements > 36 kVa sont dorénavant soumis à mise en concurrence qui doit être effective avant la fin de l'année 2015.

La CCLA est concernée par les contrats liés à la Maison du lac et au gymnase.

A cet effet, un avis a été publié sur la plateforme « e-marchéspublics.com » pour une offre à remettre avant le 13 novembre (prix unitaires).

Seule EDF a répondu à cette consultation.

Le Président propose au conseil de retenir l'offre de tarifs d'EDF présentée dans le tableau ci-dessous.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

Offre EDF

Détail des tarifs à valider

Tableau de prix à compléter

Nom du point de livraison	adresse	Référence Acheminement	Données consommation 2014										Energie				Energie Annuel		Acheminement		
			Pointe		HPH		HCH		HPE		HCE		part fixe en €/HT/Mois	PU en € HT/MWh				part fixe en €/HT	Part variable en €/HT	Total annuel en €/HT/An	Total annuel en €/HT
			PS kW	Energie kWh	PS kW	Energie kWh	PS kW	Energie kWh	PS kW	Energie kWh	PS kW	Energie kWh		HPH	HCH	HPE	HCE				
MAISON DU LAC	CUSINA 73470 NANCES	50078726434760	48	43	48	34682	43	12151	43	38410	43	7335	30,4	53,41	38,98	42,46	31,15	364,8	4187,68	3000	7552,48
GYMNASSE	CHEF LIEU 73470 NDVALAISE	300019611378601	144	144	144	9780	144	79140	144	8067	144	4339	30,4	53,41	38,98	42,46	31,15	364,8	4092,60	3500	7957,40

Comparaison avec coûts antérieurs / Consommation 2014 (hors autres taxes CSTE, TLE...)

Base consommation 2014	Base nouveaux tarifs TTC	Base tarifs 2014
Maison du lac	9 063 €	10 635 €
Gymnase	9 549 €	14 674 €

8. Demande d'attribution d'un nom au gymnase de Novalaise

La CCLA a été destinataire d'un courrier rédigé par le collectif « Thomas » qui a organisé le 31 octobre dernier une marche commémorative en l'honneur de Thomas Bovagnet-Pascal et qui, au nom des jeunes du territoire qui ont notamment connu Tomas Bovagnet dans le cadre de ses activités associatives et des entraînements du club de basket, demande à ce que le gymnase de Novalaise soit dénommé « Gymnase Thomas Bovagnet- Pascal ».

Cette demande a été étudiée lors de la dernière réunion du bureau qui a émis un avis favorable.

Cette proposition est soumise à l'avis du conseil communautaire.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

9. Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade

Maryse OLIVANI, adjoint administratif 2^{ème} classe depuis le 01/12/2000, classée au 7^{ème} échelon de son grade, peut aujourd'hui prétendre à l'avancement au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe. Afin de lui permettre de bénéficier de cet avancement le conseil communautaire doit approuver la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2015.

Pour information :

Effet de l'avancement de grade sur le traitement de l'agent (traitement de base indiciaire + prime) = + 28.53€ brut/mois soit 24.13€ net/mois.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

10. Co-acquisition Cen/CCLA marais St Alban de Montbel – Mandatement de tout clerc de notaire pour signer l'acte de vente

Par délibération en date du 22 janvier 2015, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition en indivision avec le CEN Savoie, des parcelles A779 et 780 - commune de St-Alban de Montbel - pour un montant de 1 750 € dont 875 € à charge de la CCLA.

Afin d'éviter le déplacement à Mornant (69) où se situe le notaire en charge de cette vente, il est proposé au conseil communautaire de mandater tout clerc de notaire pour signer l'acte de vente correspondant.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

11. Relais de télévision - Renouvellement du bail avec TDF

En 1999, la CCLA a consenti à TDF la location d'une parcelle (A 1566 – 150m²) sur la commune d'Aiguebelette-le-Lac pour la mise en place d'installations radioélectriques.

Cet accord a été formalisé par un bail d'une durée de 16 ans, prenant fin le 21 novembre 2015 avec versement d'une redevance annuelle de 3 480€ en 2015 (2 286.74 € en 2000).

Au mois de septembre dernier la société TDF a sollicité le renouvellement du bail dans les conditions suivantes :

Durée : 12 ans

Redevance annuelle : 5000€ - Montant indexé sur l'indice du coût de la construction, décomposé en une part fixe (2 000€) et une part variable (1 500€ par opérateurs de communications électroniques installé).

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le renouvellement de la location de la parcelle A1566 – Commune d'Aiguebelette-le-Lac - à la société TDF dans les conditions présentées précédemment, et autoriser le Président à signer le bail y afférent.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

12. Signalétique sentier Novalaise – Lac – Demande de subvention au titre de la signalétique touristique

Suite à l'aménagement du sentier Novalaise – Lac (maison du lac), il est nécessaire de mettre en place un balisage intégrant des panneaux d'information et des panneaux directionnels.

A cet effet, un chiffrage a été établi avec l'appui du SMAPS sur la base de devis produits par Pic Bois et l'ONF. Le coût estimatif s'élève à 5200 € HT.

Ce coût n'était pas intégré dans l'assiette de l'aide CTS attribuée par le Département pour la création du sentier et dont la dépense subventionnable a été atteinte.

Plutôt que de monter un dossier de demande de subvention pour l'année 2016 dans le cadre du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), il est proposé d'intégrer cette dépense dans le dossier « Signalétique touristique » qui est aujourd'hui actif, pour lequel la dépense totale subventionnable ne sera pas atteinte et qui permet d'obtenir un niveau de financement de 50%.

Les services du Département ont été informés de cette proposition qui nécessite une approbation préalable du conseil communautaire en justifiant de l'intérêt touristique du projet.

- Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

13.Auberge du Sougey : Travaux d'aménagement /Sanitaires et espaces de service – Demande de subvention CDDRA

Le SMAPS a fait valoir que l'enveloppe financière / CDRA 2016 risquait de ne pas être consommée et qu'en urgence, il était possible de constituer un dossier de demande de subvention dans le cadre d'un objectif de soutien à la réalisation d'opérations touristiques structurantes.

A cet effet, il a été proposé de présenter un dossier relatif à la réalisation de travaux de reprise des sanitaires et d'amélioration de certains espaces fonctionnels (Vestiaires, zone livraison...) au niveau de l'auberge du Sougey.

Une esquisse a déjà été réalisée avec un montant total d'opération estimée à 115 000 € HT, mais à ce stade aucune validation n'a été donnée par la CCLA.

Dans l'instant, il s'agit de prendre rang dans le dispositif CDDRA pour solliciter l'aide financière régionale.

Intitulé du projet : Amélioration des équipements touristiques du territoire du lac d'Aiguebelette – Extension de l'auberge dite du Sougey / Création de nouveaux sanitaires pour la clientèle et aménagement d'espaces de service

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

Nom adresse : Maison du lac – Cusina – 73470 NANCES

Descriptif du projet:

Contexte

Propriété de la CCLA, la base de loisirs dite du Sougey, commune de St-Alban de Montbel, constitue un espace touristique de plus de 14 hectares intégrant un camping, une plage, des espaces de détente et une auberge (bar restaurant) implantée dans un ancien corps de ferme. Sa création, dans les années 1980, a été la première grande réalisation publique à vocation touristique des bords du lac d'Aiguebelette visant à favoriser le développement touristique du territoire. L'aménagement a notamment été pensé dans un souci de préservation environnementale et paysagère du site.

Cet espace avec son camping 4 étoiles de 165 emplacements intégrant une partie HLL, son auberge

dominant le lac et sa plage qui comptabilise plus de 30 000 entrées par été, forme aujourd'hui un des pôles structurant majeur de l'offre touristique du territoire.

Aussi, l'amélioration permanente de la qualité des équipements dédiés à l'accueil du public est un point essentiel à la fois pour répondre à la demande de la clientèle mais aussi pour créer un effet d'entraînement vis-à-vis des autres établissements.



Esquisse n°2
04/05/2015



Objectifs de l'opération pour laquelle un soutien est sollicité :

- Améliorer l'attractivité des espaces et établissements touristiques du territoire du lac d'Aiguebelette
- Répondre aux attentes de la clientèle touristique

Contenu de l'opération

Dans le contexte exposé ci-dessus, la CCLA a prévu de créer une extension de l'auberge permettant à la fois de rénover l'espace « sanitaires clients » (L'établissement ne dispose actuellement que d'un seul WC à disposition de la clientèle) et d'améliorer le fonctionnement interne de l'auberge en vue de garantir le meilleur service possible.

L'opération consiste à réaliser une extension en partie nord du bâtiment intégrant :

- Un nouvel espace « sanitaires » réservé à la clientèle de l'auberge
- L'aménagement d'un espace de stockage technique
- Une zone de livraison avec sas
- La création d'une zone vestiaire dédié au personnel de l'auberge

Le projet permet donc d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'optimiser les espaces de

travail et de fonctionnement pour le personnel tout en tenant compte du souci d'intégration paysagère (qualité architecturale de l'extension).
Coût prévisionnel (<i>postes de dépenses à préciser</i>) - Voir document joint / Description sommaire des travaux 115 000 € HT
Subvention sollicitée : Subvention au taux de 30 % de la dépense subventionnable, soit 34 500 €
Autres Partenaires : 80 500 € (Auto financement)
Imputation : Investissement
Eléments d'appréciation :
L'opération est rattachée à la fiche Action 6.1 de l'ancien contrat : Soutenir des opérations touristiques structurantes Elle s'inscrit dans une démarche de valorisation touristique et d'adaptation aux attentes de la clientèle touristique.
- vocation intercommunale du projet : Le projet est porté par la CCLA propriétaire des équipements. Il s'intègre dans un projet plus global en cours de réflexion sur la requalification de la base de loisirs du Sougey. Il est par ailleurs en phase avec les réflexions actuellement menées en lien avec l'ensemble des acteurs et prestataires touristiques sur la nécessité d'améliorer la qualité des équipements et plus globalement, sur le positionnement stratégique du territoire au regard de l'évolution générale du tourisme et de l'attente de la clientèle ciblée.
- échéancier de réalisation : Projet au stade d'Avant-Projet Sommaire Déclaration préalable : Printemps 2016 Consultation des entreprises : Juin 2016 Date de réalisation prévisionnelle de l'opération : Démarrage des travaux octobre 2016- Fin des travaux Janvier 2017

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du CDDRA 2016 pour la réalisation des travaux d'extension de l'auberge dite du Sougey / Création de nouveaux sanitaires pour la clientèle et aménagement d'espaces de service à hauteur de 115 000 € HT.

▪ Vote du conseil communautaire.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité

14. Points d'information divers

Regroupement des communautés de communes :

Le Président :

- expose le relevé de décisions du comité de pilotage du 2 novembre
- Informe le conseil de la tenue du prochain comité de pilotage programmé le 15 décembre et qui nécessitera de désigner des élus de chaque structure au sein des groupes de réflexion thématique

Devenir musée « Lac et Nature » :

Le bâtiment actuel a fait l'objet d'une visite en présence de l'AEL et de la CAF pour étudier la possibilité d'utiliser les locaux situés à l'étage dans le cadre de la mise en oeuvre d'actions « sociales » programmées ou existantes (Création d'un RAM, Maison de services publics, Ronde des lutins...).

L'AEL a été invitée à émettre un avis.

15. Questions diverses

Pas de questions diverses.

La séance est levée vers 23h10

**Date prévisionnelle du prochain conseil communautaire, jeudi 26 novembre 2015, 20h00,
Maison du lac**

Le Président,

Denis Guillermand

Secrétaire de séance,

Ludovic Ayot, Directeur CCLA



Signature of Denis Guillermand, President, over a circular stamp of the Communauté de Communes Nances 73470 du Lac d'Aiguebelle.



Signature of Ludovic Ayot, Secretary of the meeting, over a circular stamp of the Communauté de Communes Nances 73470 du Lac d'Aiguebelle.